



Garde enfant divorce depuis 5 ans visite le week end

Par Visiteur

Je suis divorcée depuis 5 ans et j'ai un petit garçon de 7ans,un jugement a ete rendu aupres du tribunal de grande instance de paris qui a statué la garde au domicile de mon ex femme en france, mais voila mon ex femme etant partis a l'etranger au maroc avec son petit ami et reside desormais las bas,mon fils est francais et vas dans une ecole francaise au maroc,mais pour des raisons culurelles je ne souhaite pas que mon fils vive au maroc,je suis francais avant tout et souhaite la garde et la rapatriement de mon fils.

je souhaiterais savoir si j'ai des chances de gagner si je prend un avocat.et qui doit payer les deplacements en avion pour que mon fils me rende visite un week end sur deux comme le prevois le jugement de divorce.

je vous remercie d'avance et j'attend votre reponse avec impatience.

cordialement a vous

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Aviez vous donné votre accord pour que votre fils parte vivre à l'étranger?

Cordialement

Par Visiteur

Je n'ai pas donner mon accord que mon fils parte a l'etranger.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Etant donné que vous n'avez pas donné votre accord, nous sommes dans un cas d'enlèvement d'enfant.

De ce fait il est serait judicieux de saisir l'autorité centrale chargée de la mise en ?uvre des conventions en matière de déplacements internationaux d'enfants et qui est, pour la France, le bureau de l'entraide civile et commerciale internationale, de la Direction des Affaires Civiles et du Sceau du Ministère de la Justice.

En effet, en saisissant le bureau de l'entraide civile et commerciale internationale, vous l'aviserez d'une situation de déplacement d'enfant vers l'étranger ou de difficultés liées à l'exercice de votre droit de droit de visite étant donné que votre enfant ne réside pas en France.

L'assistance d'un avocat serait des plus utiles pour la constitution du dossier.

Vous pouvez dans un premier temps solliciter une demande de médiation familiale internationale.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement

Par Visiteur

Elle refuse de me passer mon fils au telephone pour avoir des ces nouvelles, a t'elle le droit ?

merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si l'autorité parentale est partagée et qu'en plus le juge vous avez accordé un droit de visite, non votre ex épouse n'a nullement le droit de vous interdire de parler à votre enfant, comme elle n'avait pas non plus le droit de l'emmener au Maroc sans votre accord.

La procédure que je vous ais indiquée servira justement dans un premier temps à entamer une médiation familiale internationale.

Informez la mère de votre enfant de votre désir de recourir à la justice pour faire rétablir vos droits. Peut être que cela aura une influence positive sur son comportement. Et si tel n'est pas le cas, la justice interviendra.

Cordialement

Par Visiteur

Le concubain de mon ex femme m'envoie des mails de menaces de mort, injures, et tiens des propos diffamatoire et précise que je n'ai pas la capacité d'élever mon enfant. comment me défendre car mon honneur est sérieusement touché, j'ai dû faire une main courante à la gendarmerie. et j'ai conservé les mails.

Par Visiteur

Monsieur,

Je comprends tout à fait votre sentiment.

Ceci dit le concubin de votre ex femme réside dans un autre pays.

Hormis le dépôt de plainte (chose que vous avez fait), je ne vois pas vraiment d'autres solutions.

Avez vous l'autorité parentale conjointe?

Cordialement

Par Visiteur

Je vous confirme que j'ai l'autorité parentale conjointe avec mon ex femme .
cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

Dans ce cas peu importe ce que pense le concubin de votre ex femme. Le juge vous a considéré comme apte à élever votre enfant.

Ne tenez pas compte de ses remarques et vous avez parfaitement agi en déposant plainte.

Cordialement

Par Visiteur

Pouvez me conseiller un bon avocat sur paris?

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dans quel arrondissement êtes vous?

Cordialement

Par Visiteur

J'habite a noisy le grand mais je prefere un avocat sur paris de preference dans le centre de paris.
cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

Je comprends bien mais Paris est très grand et le nombre d'avocats également.
Pourriez vous m'indiquer un arrondissement qui aurait votre préférence?

Bien cordialement

Par Visiteur

3arr 2arr de paris
cordialement

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Je vous communique les coordonnées de deux avocats pour chaque arrondissement.
Le mieux est de vous entretenir avec eux et de choisir celui qui vous convient le mieux.

Bien cordialement

Pour le 2ème arrondissement:

Marnia MOHANDI
Adresse 8 RUE SAINT MARC 75002 PARIS
Téléphone 01 42 02 63 51

Olivier AKERMAN
Adresse 30 RUE DE GRAMONT 75002 PARIS
Téléphone 01 42 44 27 00

Pour le 3ème arrondissement:

Philippe SAND
Adresse 72 RUE DES ARCHIVES 75003 PARIS
Téléphone 01 48 87 50 93

Valérie PICHON
Adresse 9 PLACE DE LA REPUBLIQUE 75003 PARIS
Téléphone 01 44 54 95 02